SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

ANNEXE 4

2017

Rapport d'activité

De la CLE et de l'équipe d'animation

Philippe Marchand

SYLOA

syndicat Loire aval

TABLE DES MATIERES

Les temps forts de 2017 5

Le territoire 6

RESEAU HYDROGRAPHIQUE 7

MASSES D'EAU 8

L'organisation 9

LA CLE ET SON BUREAU 9

LES STRUCTURES REFERENTES 10

L'EQUIPE D'ANIMATION 11

Activités de la CLE, de son bureau et des instances de concertation 12

LA CLE EN 2017 12

LE BUREAU DE LA CLE 13

LES COMMISSIONS ET COMITE TECHNIQUE 14

Projets menés en régie 15

L'ELABORATION DE NOTES D'ENJEUX POUR PRENDRE EN COMPTE LE SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME 15

PROPOSITIONS DE PISTES DE REDACTION DU SAGE AFIN D'INTEGRER LES TETES DE BASSIN VERSANT 16

APPROPRIATION DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021 AU TERRITOIRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE 17

APPROPRIATION DE LA THÉMATIQUE « CHANGEMENT CLIMATIQUE » 18

RESSOURCES DONNÉES ET TABLEAU DE BORD 20

Animation du réseau des partenaires du SAGE et en particulier des structures « référentes » 23

STRUCTURES « REFERENTES » 23

DIVERS RESEAU SAGE 24

Animation ASTER 25

ANIMATION DU RESEAU DE TECHNICIENS ET D'ANIMATEUR BASSIN VERSANT 25

APPORTER UNE COORDINATION ET UN APPUI TECHNIQUE A L'EMERGENCE, LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES DES CONTRATS TERRITORIAUX 26

APPUI DE L'EQUIPE D'ANIMATION DU SAGE SUR L'ENJEU « QUALITE DES MILIEUX 30

L'INVENTAIRE ET LA CARACTERISATION DES TETES DE BASSIN VERSANT DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE. 34
LA REDACTION D'UN GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LES REGLES DE GESTION DE L'EAU DANS LES MARAIS 35
Communication 36
LA STRATEGIE 37
LES OUTILS 38

LES TEMPS FORTS DE 2017

VALIDATION DE L'ÉTUDE BILAN SUR LA GOUVERNANCE

LANCEMENT DE L'ACTUALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SAGE

FORMATION ASTER

LES RENDEZ-VOUS DU SAGE

LANCEMENT CHAINE YOUTUBE

COMPTE TWITTER

LE TERRITOIRE

Le SAGE Estuaire de la Loire couvre le bassin versant de la Loire depuis Ancenis jusqu'à l'embouchure. Un bassin versant se définit comme le territoire délimité par des lignes de crêtes où les eaux de pluie se rassemblent et s'écoulent de manière superficielle ou souterraine vers un même exutoire. Le bassin versant du SAGE représente un territoire de 3 856 km² (hors masses d'eau côtière).

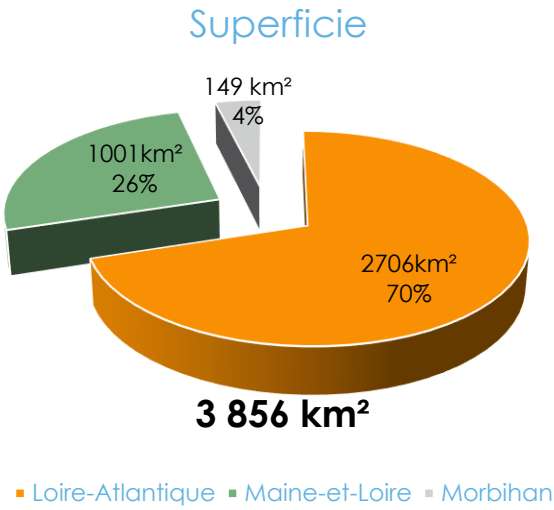

Le périmètre se situe principalement en région Pays de la Loire, une petite part étant en Bretagne. Il chevauche 3 départements : la Loire-Atlantique principalement, le Maine-et-Loire et le Morbihan. Il est composé de **162 communes** (après fusion, 2017). Les principales agglomérations traversées par la Loire sont, de l'amont vers l'aval, Ancenis, Nantes et Saint-Nazaire.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La Loire prend sa source au Mont Gerbier-de-Jonc et parcourt environ 1000 km avant de rejoindre l'océan Atlantique. Son bassin versant représente une surface de l'ordre de 118 000 km², soit 1/5 du territoire métropolitain. D'une surface de 3 856 km², le SAGE Estuaire de la Loire correspond aux 3 % aval du bassin de la Loire, à partir de l'amont d'Ancenis jusqu'à l'embouchure.

Sur le périmètre du SAGE, cinq affluents principaux de rive droite rejoignent la Loire : le Grée, le Hâvre, l'Erdre, la Chézine et le Brivet. Quatre autres affluents la rejoignent depuis la rive gauche : la Divatte, la Goulaine, la Sèvre Nantaise, le complexe Achenau/Tenu/Martinière. Le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire ne prend pas en compte le bassin versant du Lac de Grand Lieu qui fait déjà l'objet d'un SAGE tout comme celui de la Sèvre Nantaise.

Le périmètre du SAGE intègre également les petits affluents de la Loire (Robinets, Haie d'Allot, Boire de Mauves, affluents des marais Nord Loire) et les petits fleuves côtiers de Batz-sur-Mer au Nord de l'estuaire, du Boivre et du Calais au Sud.

Les confluences entre la Loire et ses affluents présentent des spécificités notables : vannages des marais de Grée et de la Goulaine, vannages et port d'Oudon sur le Havre, Écluse Saint-Félix et 1er bief du Canal de Nantes à Brest pour l'Erdre, long tronçon busé pour la Chézine, écoulement aval/amont par réalimentation du complexe Acheneau/Tenu.

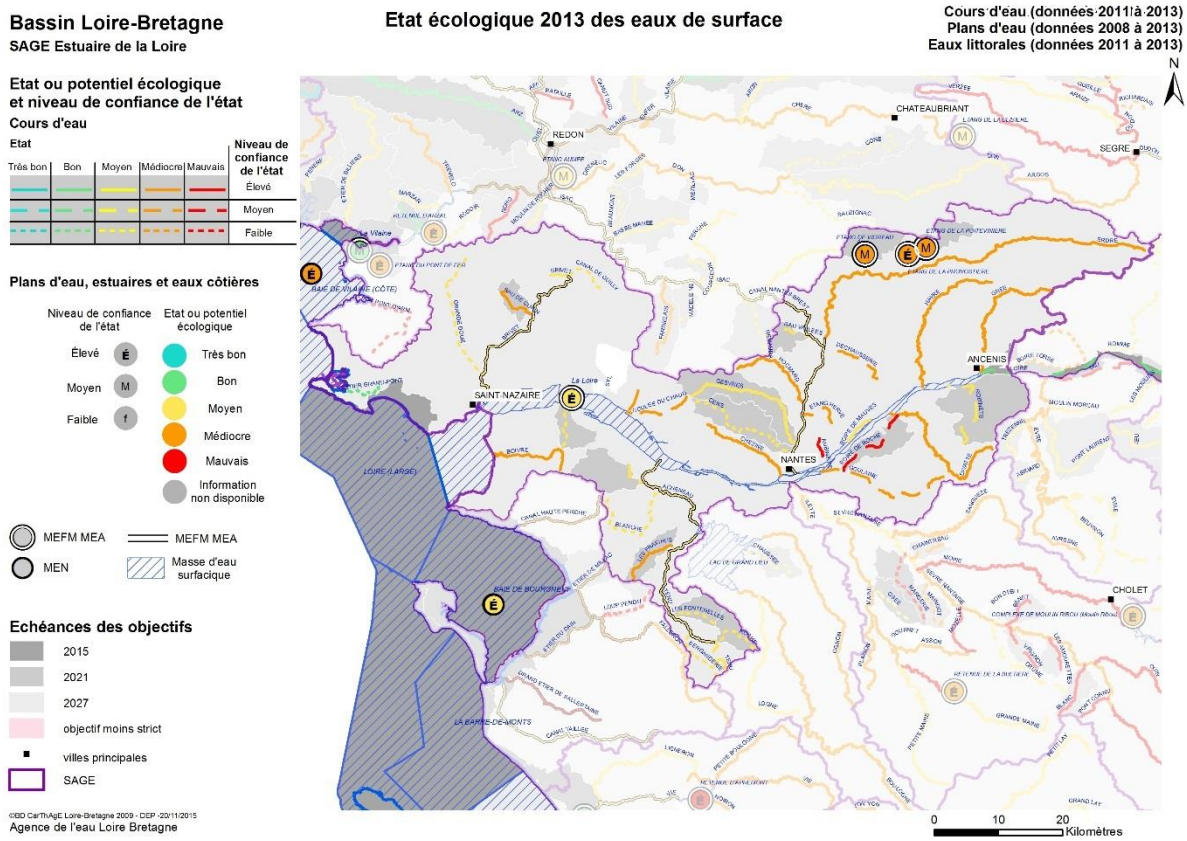

MASSES D'EAU

Le territoire du SAGE Estuaire de la Loire est découpé en 51 masses d'eau. Il compte :

- 38 masses d'eau "cours d'eau" ;
- 4 masses d'eau "plan d'eau" ;
- 1 masse d'eau de transition ;
- 2 masses d'eau côtière ;
- 6 masses d'eau souterraine.

Masse d'eau cours d'eau

		Délai d'atteinte du bon état	Nombre de masses d'eau
Nombre de masses d'eau en bon état écologique en 2013	2	2015	1
		2021	12
		2027	25

95 % des 38 masses d'eau cours d'eau du territoire de SAGE, sont classées en état écologique **moyen à mauvais**.

Deux masses d'eau sont classées en « bon état écologique » sur le territoire : la Loire a son entrée dans le SAGE et l'étier du Grand Pont sur la façade littorale au Nord de la Loire.

71 % de ces 38 masses d'eau cours d'eau sont classés en état chimique **moyen à mauvais**.

La masse d'eau de transition fortement modifiée présente un état écologique moyen et un état chimique pour lequel le bon état n'est pas atteint. Étant fortement modifiée, c'est un bon potentiel qui est visé à l'horizon 2027.

Les **quatre** masses d'eau « Plan d'eau » présentent systématiquement un état écologique **médiocre**.

La situation est plus satisfaisante pour les masses d'eaux côtières qui présentent un bon état écologique au regard cependant du faible nombre d'indicateurs disponibles.

Les masses d'eau souterraines présentent, localement, des contaminations par les pesticides et/ou nitrates (Nappe de Saint-Gildas et Nort-sur-Erdre).

L'ORGANISATION

LA CLE ET SON BUREAU

L'élaboration du SAGE s'est déroulée entre 2004 et 2007. Le SAGE est approuvé depuis 2009.

La Commission locale de l'eau est composée de **92 membres** (arrêté du 24/09/2014 modifié 7/10/14) :

- Élus (49 membres)
- Usagers (26 membres)
- État (17 membres)

Les enjeux du SAGE sont précisés ci-après :

Enjeux		Objectifs	Priorité
Enjeu transversal **Cohérence et Organisation** Coordonner acteurs & projets Dégager les moyens correspondants Faire prendre conscience des enjeux	**1 – Qualité des milieux**	Atteindre le bon état	
		Reconquérir la biodiversité	
		Trouver un équilibre pour l'estuaire	
	2 - Qualité des eaux	Satisfaire les usages	
		Atteindre le bon état	
	3 - Inondations	Mieux connaître l'aléa	
		Réduire la vulnérabilité	
	4 – Gestion quantitative	Maîtriser les besoins	
		Sécuriser	

Le bureau est composé de 16 membres et assure la gestion courante de la mise en œuvre du SAGE.

LES STRUCTURES REFERENTES

Afin d'assurer l'efficience du programme ambitieux du SAGE estuaire de la Loire, la CLE a souhaité un schéma organisationnel particulier : le bassin versant du SAGE a ainsi été découpé en **9 sous-bassins** avec une structure référente pour chacun d'eux. Chaque structure référente est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des contrats opérationnels.

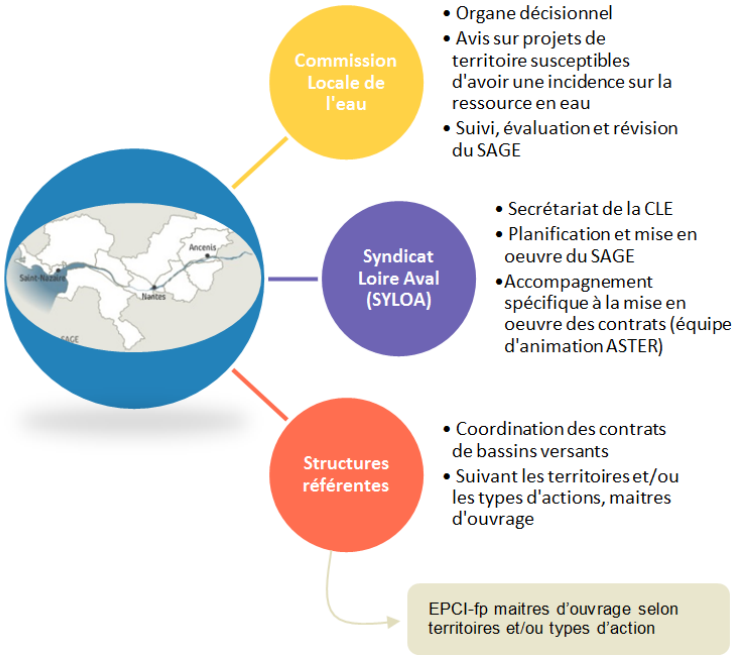

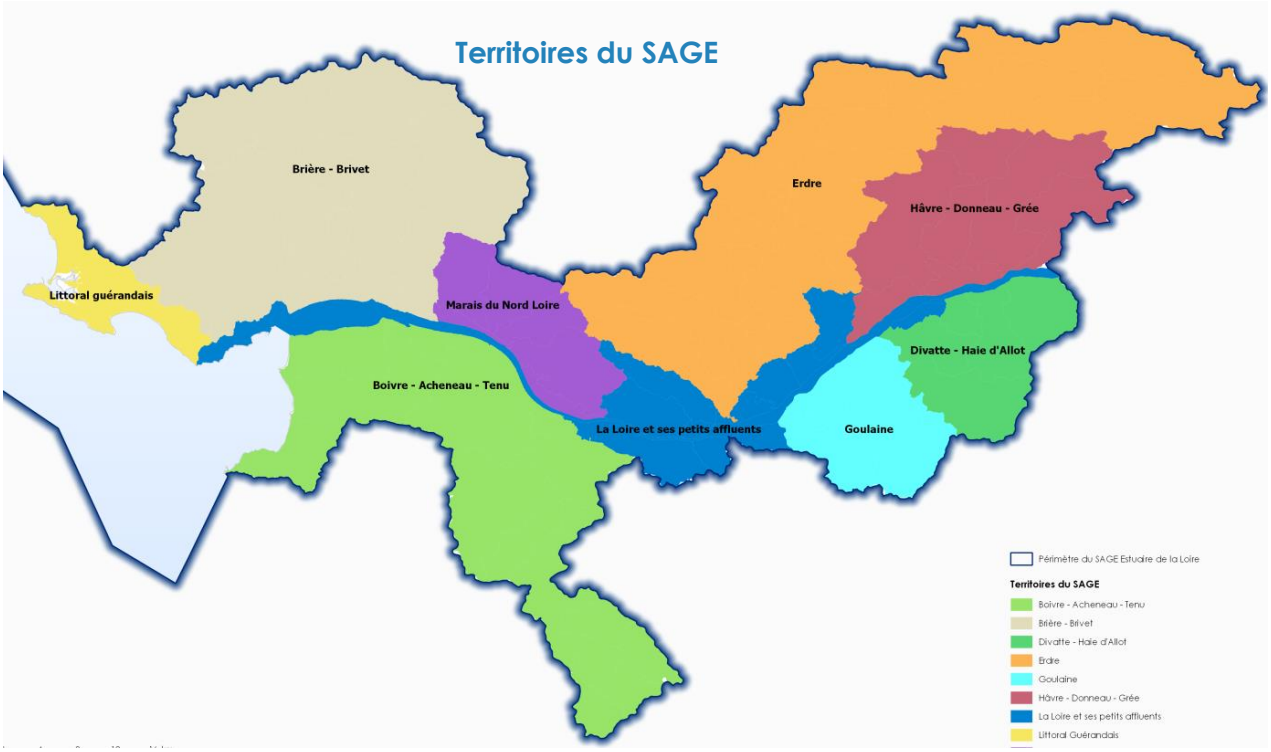

L'EQUIPE DU SYLOA

Six personnes composent l'équipe d'animation :

- Cécile Fourmarier, animatrice du SAGE Estuaire de la Loire (0,8 ETP) et directrice du SYLOA (0,2 ETP)
- Mélina Aïnaoui, chargée de mission SAGE (1 ETP)
- Stéphane Renou, chargé d'évaluation, administration de données, tableau de bord et SIG – SAGE et ASTER (1 ETP)
- Arnaud Mevel, animateur ASTER (1 ETP)
- Rose-Marie Jimenez, responsable communication SAGE (0,6 ETP) et SYLOA (0,2 ETP)
- Virginie Ricordel, secrétariat de la CLE (0,5 ETP) et assistante administrative et comptable SYLOA (0,5 ETP)

Ces postes sont financés par l'Agence de l'eau à 63% et le SYLOA pour l'autofinancement.

Les activités de l'équipe d'animation sont coordonnées par la directrice sous l'autorité du Président de la CLE et du SYLOA, M. Christian Couturier.

L'animation du SAGE est complétée par une animation spécifique pour la mise en place et le suivi des travaux en rivière et milieux aquatiques auprès des structures référentes (animation ASTER).

En 2017, le travail de l'équipe d'animation a essentiellement été consacré au suivi des études de bilan de la gouvernance de la CLE et actualisation de l'état des lieux et diagnostic du SAGE.

ACTIVITES DE LA CLE, DE SON BUREAU ET DES INSTANCES DE CONCERTATION

LA CLE EN 2017

L'année 2017 a été essentiellement axée sur la révision du SAGE Estuaire de la Loire pour laquelle la CLE a été largement sollicitée au travers des études de bilan de la gouvernance de la CLE et celles de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE estuaire de la Loire. Cette année a aussi été l'occasion de mobiliser l'ensemble des commissions thématiques et géographiques.

La CLE s'est réunie **7 fois** cette année sous sa forme classique ou élargie en fonction des phases de concertation.

Les ordres du jour des CLE ont été :

24/01/17
- Atelier 1 de l'étude de gouvernance – travaux menés sur la gouvernance et les modes de travail de la CLE - SCE

28/02/17
- Atelier 2 de l'étude de gouvernance – Présentation des nouveaux enjeux et des scénarios organisationnels pour mener la réflexion de révision - SCE
- Bilan de la démarche menée sur le programme aval (restauration de l'estuaire en aval de Nantes) – GIP Loire estuaire.

21/03/17
- Validation de l'étude de gouvernance et du scénario organisationnel - SCE

02/05/17
- Étude d'actualisation de l'état des lieux du SAGE estuaire de la Loire : présentation des nouveaux enjeux – ARTELIA

20/06/17
- Étude d'actualisation de l'état des lieux du SAGE estuaire de la Loire : présentation des enjeux existants dans le SAGE – ARTELIA

19/09/17
- Avis sur le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire Bretagne – Agence de l'Eau Loire Bretagne – SYLOA
- Présentation des premiers éléments d'actualisation du diagnostic du SAGE estuaire de la Loire ARTELIA

21/11/17
- Validation de l'état des lieux du SAGE Estuaire de la Loire

LE BUREAU DE LA CLE

La formulation des avis au bureau de la CLE (16 personnes) a été confortée par l'étude de gouvernance. Pour être en mesure de répondre, le bureau arrête tous les ans un calendrier de dix séances de travail en moyenne (suivi des études, évaluation des dossiers loi sur l'eau, suivi des contrats, validation des inventaires de zones humides et de cours d'eau). Cette année, **9 réunions** de bureau ont pu être organisées.

Le rôle de l'équipe d'animation est d'assurer l'interface en préparant techniquement et en animant les réunions mensuelles du bureau de la CLE (analyse des projets, mise au point de présentations pédagogiques). Il s'agit également d'assurer le suivi des décisions (rédaction des avis, mise en ligne, etc.).

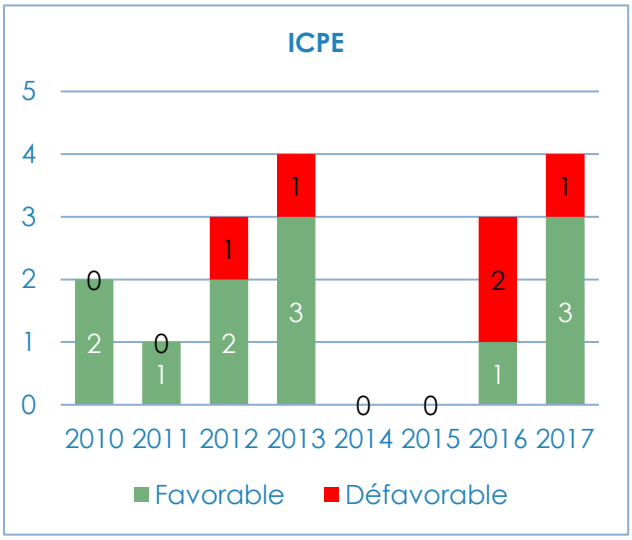

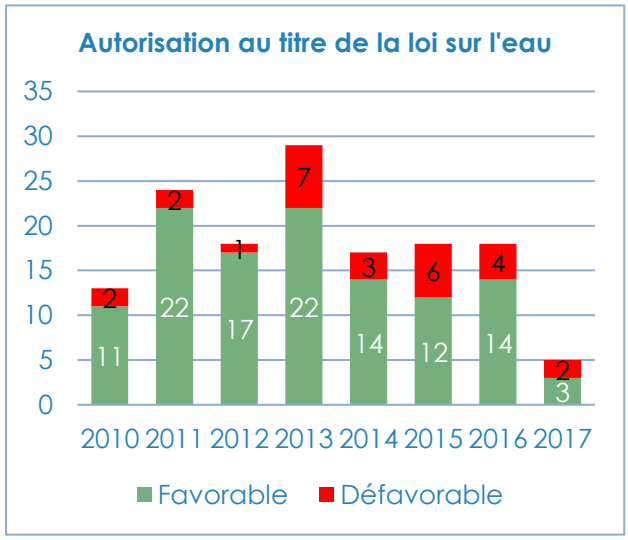

Les réunions du bureau sont précédées d'une rencontre avec le président du SAGE. L'activité du bureau est représentée ci-dessous. Les raisons des avis défavorables portaient essentiellement sur la prise en compte des zones humides et les mesures compensatoires ainsi que leurs suivis et, dans une moindre mesure, la gestion des eaux pluviales.

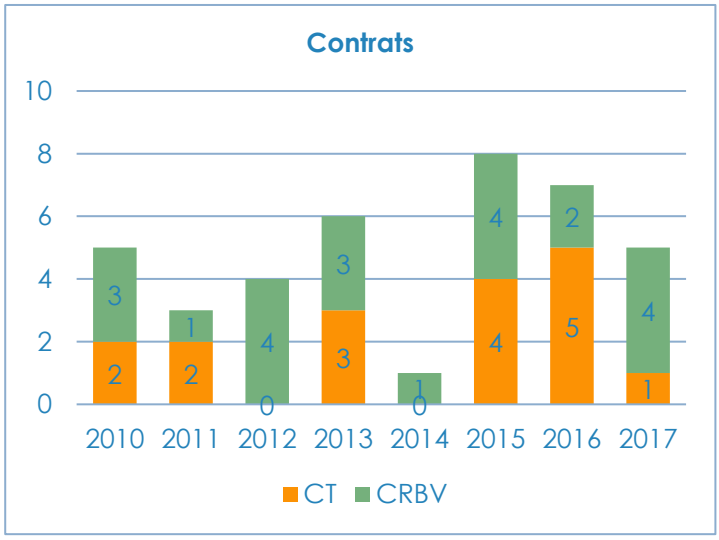

Le bureau de la CLE a également émis 5 avis sur des contrats soit pour des avenants, soit pour des nouveaux contrats.

Quand un maître d'ouvrage sollicite l'avis de la CLE en amont du dépôt de son dossier auprès de l'administration, les échanges techniques, les orientations préconisées par l'animateur sont

restituées au bureau de la CLE pour validation. Le tableau ci-dessus n'intègre pas ces dossiers (21 en 2017). Ce travail d'accompagnement est en constante progression depuis 3 ans et traduit une volonté d'intégrer plus amont les préconisations du SAGE. Elle s'inscrit également dans la mise en place de l'autorisation unique loi sur l'eau nécessitant un accompagnement plus important et l'acquisition de données complémentaires entrainant une baisse des dossiers soumis à avis de la CLE.

Le suivi des études liées à la prise de compétence de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), a également été réalisé. Ainsi, l'équipe d'animation a participé à 11 réunions sur ce sujet en 2017.

Le bureau de la CLE a également émis 2 avis défavorables sur les projets d'arrêtés préfectoraux en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire relatifs à l'interdiction de l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques

Enfin, le bureau a suivi la préparation de chacune des CLE sur la révision.

LES COMMISSIONS ET COMITE TECHNIQUE

La CLE a choisi de **remobiliser** les instances mises en place lors de l'élaboration du SAGE. Ainsi, 6 commissions géographiques (Littoral Guérandais, Brière-Brivet et Marais Nord Loire, Erdre, Havre-Donneau-Grée, Goulaine et Divatte-Haie d'Allot, Boivre-Acheneau-Tenu-Calais), 4 commissions thématiques (qualité des milieux, qualité des eaux, inondations et, cohérence et organisation) créées initialement ont été réunies. La CLE a également souhaité que les nouvelles thématiques estuaire et littoral puissent être partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire et a donc créé deux commissions éponymes.

Les travaux de rédaction ont également été suivis par le comité technique SAGE qui s'est réuni 4 fois.

PROJETS MENES EN REGIE

L'ELABORATION DE NOTES D'ENJEUX POUR PRENDRE EN COMPTE LE SAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Une note d'enjeux est un document exposant, de façon synthétique, les enjeux liés à l'eau, identifiés dans le SAGE Estuaire de la Loire, à l'échelle d'un périmètre d'un SCoT. Elle permet ainsi d'optimiser la prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire lors de la révision des SCoT. La note d'enjeux est destinée à la collectivité porteuse d'un SCoT et constitue ainsi un élément d'accompagnement à consulter en amont des phases de révision des documents d'urbanisme.

Les enjeux du territoire du SAGE Estuaire de la Loire seront à identifier à partir :

- Du SAGE Estuaire de la Loire dans sa version actuelle ;
- De l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, dans le cadre de sa révision ;
- Du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Pour l'année 2017, ce projet n'a pas été à son terme. Sur proposition du bureau d'études, elles seront intégrées dans le diagnostic actualisé qui sera validé en 2018. Toutefois, des étapes préalables à l'élaboration des notes d'enjeux ont été réalisées. Elles sont les suivantes :

- Élaboration d'une note regroupant les attentes et le plan type d'une note d'enjeux.
- Rédaction d'un rapport synthétisant le contenu des SCoT du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ce travail permet de mieux connaître les SCoT et d'identifier les forces et les lacunes de ces derniers. Suite à la lecture des sept SCoT du territoire du SAGE, la synthèse est déclinée selon les volets suivants :
    - La présentation du territoire du SCoT concerné.
    - L'Identification des enjeux et des objectifs du SAGE pour le(s) sous-bassin(s) versant(s) concerné(s).
    - Une analyse de la cohérence des objectifs et des orientations du SCoT face aux enjeux et aux objectifs identifiés dans le SAGE actuel et du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.
    - Les points forts et les lacunes des SCoT au regard des enjeux liés à l'eau.

Le travail initié dans le cadre de l'élaboration des notes d'enjeux permet de mieux connaître le contenu des SCoT du périmètre du SAGE et de distinguer leurs points forts et les manques. Cela pourra ainsi être relayé aux EPCI lors de la révision des SCoT et des PLU.

PROPOSITIONS DE PISTES DE REDACTION DU SAGE AFIN D'INTEGRER LES TETES DE BASSIN VERSANT

La révision du SAGE Estuaire de la Loire nécessite d'être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 dont son chapitre 11. Ce dernier vise à identifier, caractériser, gérer, préserver et valoriser les têtes de bassin versant.

En régie, la caractérisation et la priorisation des têtes de bassin versant étaient programmées pour 2017. Ces étapes font suite au stage de 6 mois, de Benoit Salpin, en 2016, sur l'inventaire des têtes de bassin versant sur le territoire du SAGE. En parallèle, durant cette année 2017, des pistes de rédaction étaient à proposer à la CLE afin d'intégrer ces milieux dans le SAGE. Les propositions de rédaction devaient être spécifiques aux caractéristiques du territoire du SAGE Estuaire de la Loire. Ces phases de caractérisation, de priorisation et de propositions de rédaction n'ont pas été à leur terme en 2017 car l'équipe du SYLOA a priorisé son temps de travail sur la révision du SAGE.

Toutefois, une recherche bibliographique a été réalisée afin d'anticiper la rédaction du SAGE sur les têtes de bassin versant et ainsi de proposer des rédactions selon différents degrés d'ambition de préservation des têtes de bassin versant. Elle consistait à consulter les documents du SAGE sur d'autres territoires et à prendre contact avec les animateurs afin de :

- Connaître les démarches techniques pour inventorier, caractériser, hiérarchiser, gérer et valoriser les têtes de bassin versant ;
- Évaluer l'acceptabilité des élus et des usagers dans la prise en compte des têtes de bassin versant ;
- S'imprégner des dispositions du PAGD et des règles du Règlement afin de les approprier aux caractéristiques du territoire du SAGE Estuaire de la Loire.

Lors de cette recherche bibliographique, de nombreux documents ont été consultés dont les SAGE Grand Lieu, Vilaine, Couesnon et Sèvre Nantaise.

Ce travail viendra compléter celui mené par l'animateur ASTER et le chargé d'évaluation SAGE travaillant techniquement à la caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant.

APPROPRIATION DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021 AU TERRITOIRE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

Ce projet consiste à élaborer un document qui synthétise les actions du programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 concernées par le territoire du SAGE Estuaire de la Loire. Il permet de se rendre compte des actions déjà menées sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire et de celles à investir à l'avenir, dans le cadre des contrats territoriaux.

Ainsi, un fichier Excel a été créé afin de croiser les mesures inscrites dans le programme de mesures du SDAGE avec :

- Les masses d'eau concernées par le SAGE Estuaire de la Loire ;
- Les enjeux identifiés dans le SAGE Estuaire de la Loire par sous-bassin versant et leur niveau de priorité ;
- Des types de maîtrise d'ouvrage capables de réaliser les actions ;
- De l'enveloppe budgétaire déterminée par l'Agence de l'eau associée à chaque mesure ;
- Des actions du PAOT, de leur niveau de priorité et de leur état d'avancement ;
- D'une analyse de cohérence dans la hiérarchisation des actions entre le programme de mesures, le PAOT et le SAGE. Cela permet de savoir si le SAGE doit revoir la priorisation de ses objectifs dans le cadre de sa révision.

Afin que le projet soit finalisé, le fichier Excel devra inclure l'état d'avancement de chaque action identifiée dans le programme de mesures et le budget de l'Agence de l'eau restant afin de les financer puis de communiquer sur l'ensemble de ces informations auprès des maîtres d'ouvrage.

APPROPRIATION DE LA THÉMATIQUE « CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Dans sa version 2016-2021, le SDAGE Loire-Bretagne introduit la notion de prise en compte du changement climatique dans les SAGE. Afin de connaître les actions, les démarches déjà existantes sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, la cohérence entre les plans "climat" territoriaux et le SAGE a été analysée. Préalablement, cela a nécessité la lecture de ces documents en prêtant une attention particulière aux actions liées aux thématiques du SAGE Estuaire de la Loire.

Pour charque sous-bassin versant du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, ce travail a permis :

- D'identifier la présence ou non d'un plan climat ;
- De connaître le nombre d'action inscrit aux plans "climat" territoriaux en lien avec les enjeux du SAGE (cohérence et organisation, qualité des milieux, qualité des eaux, inondation, gestion quantitative) ;
- De savoir si les actions inscrites dans les plans "climat" territoriaux répondent aux enjeux du SAGE en lien avec le changement climatique.

Globalement, il en résulte que :

- 7 sous-bassins versants sur 9 sont couverts par un plan climat territorial ;
- Les plans "climat" territoriaux sont cohérents avec les démarches du SAGE en termes de changement climatique même si de nombreuses actions sont peu ambitieuses ;
- À l'avenir, l'équipe du SYLOA devra-t-elle s'impliquer dans la construction des plans "climat" territoriaux ?

PROJET LIFE « DEMAIN, EAUX ET CLIMAT

Coordonné par l'Office international de l'eau, le projet LIFE « Demain, Eaux et Climat » vise à faciliter la prise en compte du changement climatique sur les ressources en eaux par les décideurs locaux (dont les CLE des SAGE). Ce projet s'appuie sur les actions menées dans le projet recherche-action HYCARRE (Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau) Bourgogne 2013-2016, piloté par l'Alterre Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet LIFE « Demain, Eaux et Climat » comprend :

- La collecte de données pour modéliser les évolutions du changement climatique et anticiper les répercussions sur les ressources en eau ;
- La proposition de méthodes d'animation afin d'enrichir les connaissances des acteurs locaux sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau et de prendre des mesures d'adaptation en élaborant une stratégie long terme dans les politiques publiques ;
- La définition /d'indicateurs de suivi des mesures.

Ce projet pourra s'inscrire dans le cadre de la révision du SAGE. En effet, l'actualisation de l'état des lieux a souligné les points suivants :

- Les effets du changement climatique impacteront le régime hydraulique des cours d'eau : des étiages précoces, sévères et de plus longues durées ;
- Des épisodes de sécheresse sont observés entraînant des restrictions des usages sur plusieurs sous-bassins versants du périmètre du SAGE.

L'actualisation de l'état des lieux du SAGE pose la question de l'investissement plus grand de la CLE dans la construction d'un enjeu volet quantitatif.

Le contenu du projet LIFE « Demain, Eaux et Climat » a été présenté au bureau de la CLE et celui-ci s'est positionné favorablement à l'intégration de cette réflexion dans le SAGE. Le bureau de la CLE a donc souhaité un positionnement de sa structure porteuse dans sa capacité à porter le projet. Il souhaite également s'assurer que le contenu exact du projet réponde aux attentes du territoire. Le SYLOA s'est positionné favorablement au sujet de ce projet dans l'attente du cahier des charges final.

Afin de suivre le projet LIFE, l'équipe du SYLOA assiste aux réunions organisées. Elle a également proposé une note d'enjeux au chef de projet afin qu'il puisse connaître le territoire du SAGE Estuaire de la Loire et avoir un aperçu des attentes des acteurs locaux.

Actuellement, ce projet est au stade initial. En effet, l'Office international de l'eau recrute des territoires désirant participer au projet. À présent, l'objectif de l'Office international de l'eau est de recueillir les attentes de chaque territoire, de connaître leurs enjeux afin de définir clairement les étapes du projet. Le but n'est pas de reprendre à l'identique le projet HYCARRE mais de l'adapter aux caractéristiques des territoires.

RESSOURCES DONNÉES ET TABLEAU DE BORD

Pour suivre les actions mises en œuvre sur le territoire, l'équipe d'animation du SAGE s'appuie sur des personnes ; le réseau de ses partenaires, les structures référentes, … Mais aussi sur les nombreuses données produites en interne ou par ces mêmes partenaires. L'analyse des données issues de ce suivi alimente l'évaluation de l'atteinte des objectifs du SAGE. Pour mener à bien ce travail, la fonction ressource d'administration et de gestion des données du SAGE et de l'ASTER Estuaire de la Loire, a évolué au fil des années sur la fonction d'évaluation. Cette fonction transversale est structurée autour de quatre axes d'intervention :

1. L'approche méthodologique pour la conception d'un système d'évaluation adapté aux attentes et questionnements du territoire.

2. Le développement et la mise en service des outils pour répondre à ces attentes.

3. L'administration et la gestion des données ; « matière première » au service de la cellule d'animation pour alimenter les indicateurs de suivi.

4. L'évaluation, à proprement parler qui doit être concertée et partagée entre les décideurs et les spécialistes et qui se transcrit sous forme d'un tableau de bord.

Sur l'année 2017, l'effort s'est avant tout porté sur la collecte et la production de données à destination de la mise à jour de l'état des lieux dans l'optique de servir par la suite les logiques d'évaluation.

En ventilant le travail par rapport aux axes d'intervention décrits plus haut on peut noter les points suivants :

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le groupe projet « évaluation » animé depuis 2016 a permis :

- De répartir des enjeux ou grandes thématiques du SAGE actuel et de reprendre les objectifs fixés pour les confronter aux objectifs pressentis avec la révision au regard de l'évolution du contexte (SDAGE, Programme de mesures, PAMM, …),
- D'explorer de nouveaux thèmes ou d'autres à mieux développer dans la révision du SAGE (Littoral, Estuaire, têtes de bassin versant et changement climatiques),
- De mobiliser les chargés de mission du SYLOA autour de l'évaluation,
- De déboucher sur un plan de collecte.

Le chargé d'évaluation a participé à la rédaction du cahier des charges type pour les études préalables aux contrats territoriaux volet milieux aquatiques pour cadrer la composante gestion et administration des données dans les bases de données du

SYLOA. Il a également travaillé à la transcription des méthodes élaborées par l'animateur ASTER sur les modèles de données de l'outil EMA-PIL.

LES OUTILS

La poursuite du développement des outils n'a pas été nécessaire cette année cependant, un travail autour de ces outils a été conduit :

Formation des techniciens du SAH et de l'Association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf sur l'outil EMA-PIL dans le cadre de la convention de collaboration et de mutualisation des outils du SYLOA. Le SAH, qui réalise un bilan de son contrat territorial et relance la programmation d'un nouveau contrat, souhaite s'appuyer sur le CCTP type proposé par l'ASTER et sur l'outil EMA-PIL pour bancariser les données de diagnostic et de suivi.

Concernant le déploiement des outils EMA-PIL et EMA-TB, le SYLOA a continué son activité de communication afin d'assurer la promotion des solutions open source développées dans le cadre de ses missions. Plusieurs présentations ont été délivrées sur l'années auprès :

- SAH,
- Syndicat du bassin versant Grandlieu,
- Association pour le développement du bassin versant de la Baie de Bourgneuf (présentation au Copil du Contrat territorial),
- Agence de l'eau Loire Bretagne,
- Office internationale de l'Eau,
- AFB (journée Interrégionale).

L'ADMINISTRATION DES DONNEES

Pour conduire ses missions, le SYLOA dispose d'un Système d'information qui intègre environ 600 jeux de données différents dont 65 % sont collectés directement auprès de ses partenaires ou en accès libre sur Internet. Pour ce qui est de l'estimation du travail réalisé sur ces 600 jeux de données, on peut citer que 52 % de ces données ont été mises à jour et collectées en 2017 pour les besoins de l'état des lieux pour la révision du SAGE.

Le SYLOA n'est pas seulement consommateur mais aussi fournisseur de données. Sur l'année 2017, **90 demandes** ont fait l'objet d'une fourniture soit directement auprès de nos partenaires publics ou de maîtres d'œuvre privés.

L'EVALUATION

Cette année, la construction du tableau de bord du SAGE a été engagée pour une première publication en milieu d'année 2018. Le travail préparatoire réalisé les années précédentes sur la méthodologie et la structuration des données permet d'alimenter le document en s'appuyant sur les principes retenus par le groupe projet « évaluation » (feuille de route par grand objectif du SAGE et indicateurs associés). Tout ce travail est compatible avec les outils mis en place par le SYLOA.

Le document propose une analyse pour chacun des 18 grands objectifs que l'on retrouve dans le PAGD du SAGE sur les 5 grands enjeux ; cohérence et organisation, qualité des milieux aquatiques, qualité des eaux, ressources en eau et inondation. L'analyse est construite de la façon suivante :

- Rappel des objectifs, des constats lors de la rédaction du SAGE ;
- Un bilan en image commenté qui traite le plus souvent d'un état avant – après ;
- Un bilan en chiffre qui s'attache à l'évolution d'un indicateur dans le temps ;
- Un bilan général sur l'atteinte de l'objectif ;
- Une ou plusieurs pages A3 qui fournissent des éléments de détail ou focus sur le phénomène observé.

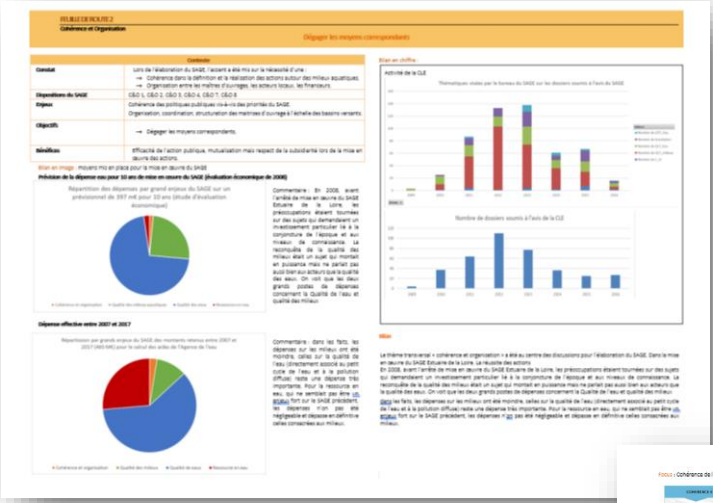

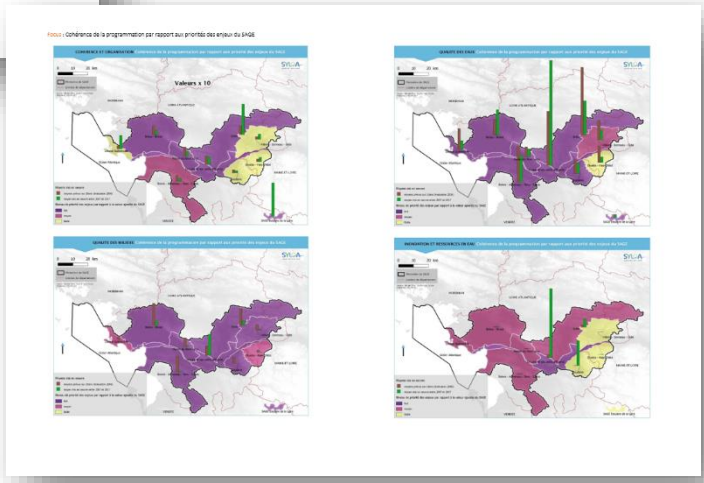

ANIMATION DU RESEAU DES PARTENAIRES DU SAGE ET EN PARTICULIER DES STRUCTURES « REFERENTES »

STRUCTURES « REFERENTES »

Les équipes du SAGE et de l'ASTER ont été très mobilisées cette année avec l'entrée en phase de bilan et de réécriture de nombreux contrats. Ces bilans sont essentiels pour évaluer la mise en place des structures référentes et la mise en œuvre des actions sur les différents sous-bassin. L'équipe d'animation du SAGE a ainsi participé à 15 réunions en 2017 (hors animation ASTER).

Le suivi de la révision du SAGE n'a pas permis un accompagnement optimal du territoire faute de temps. L'état d'avancement des contrats territoriaux milieux aquatiques et des contrats régionaux de bassin versant sont présentés ci-après.

AVANCEMENT DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES DES CONTRATS TERRITORIAUX
JANVIER 2018

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

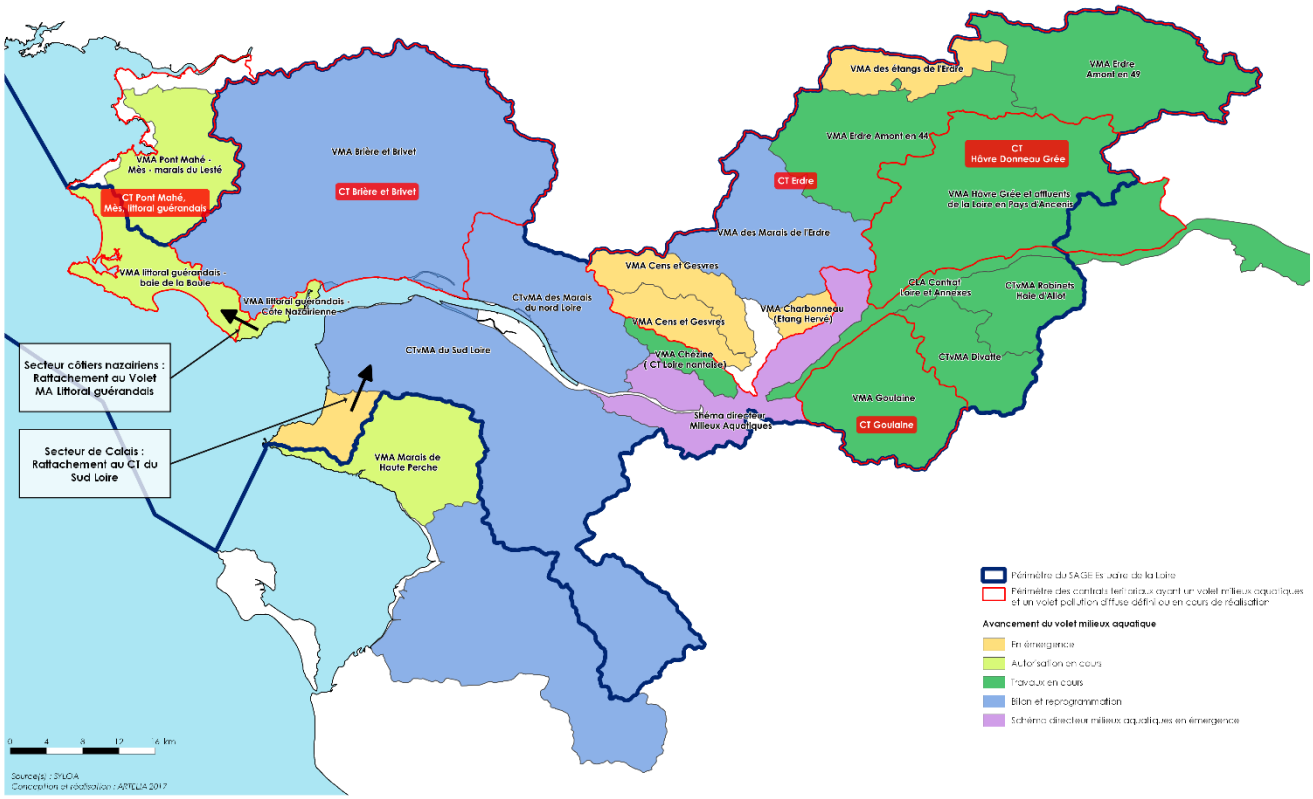

Le cœur des programmes est la restauration des milieux (ripisylve, entretien fossés, morphologie des cours d'eau, transparence piscicole, plantes envahissantes, zones humides…) et dans une moindre mesure la qualité eau (plans de désherbage et achats de matériels, actions sur les haies, diagnostics agricoles…) et la gestion quantitative (récupération eaux pluviales, gestions nappes dédiées à l'eau potable).Ces cartes montrent l'investissement important des équipes d'animation SAGE et ASTER à l'émergence et à la mise en œuvre de ces contrats.

CONTRATS RÉGIONAUX DE BASSIN VERSANT
SITUATION AU 1ER JANVIER 2018

SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

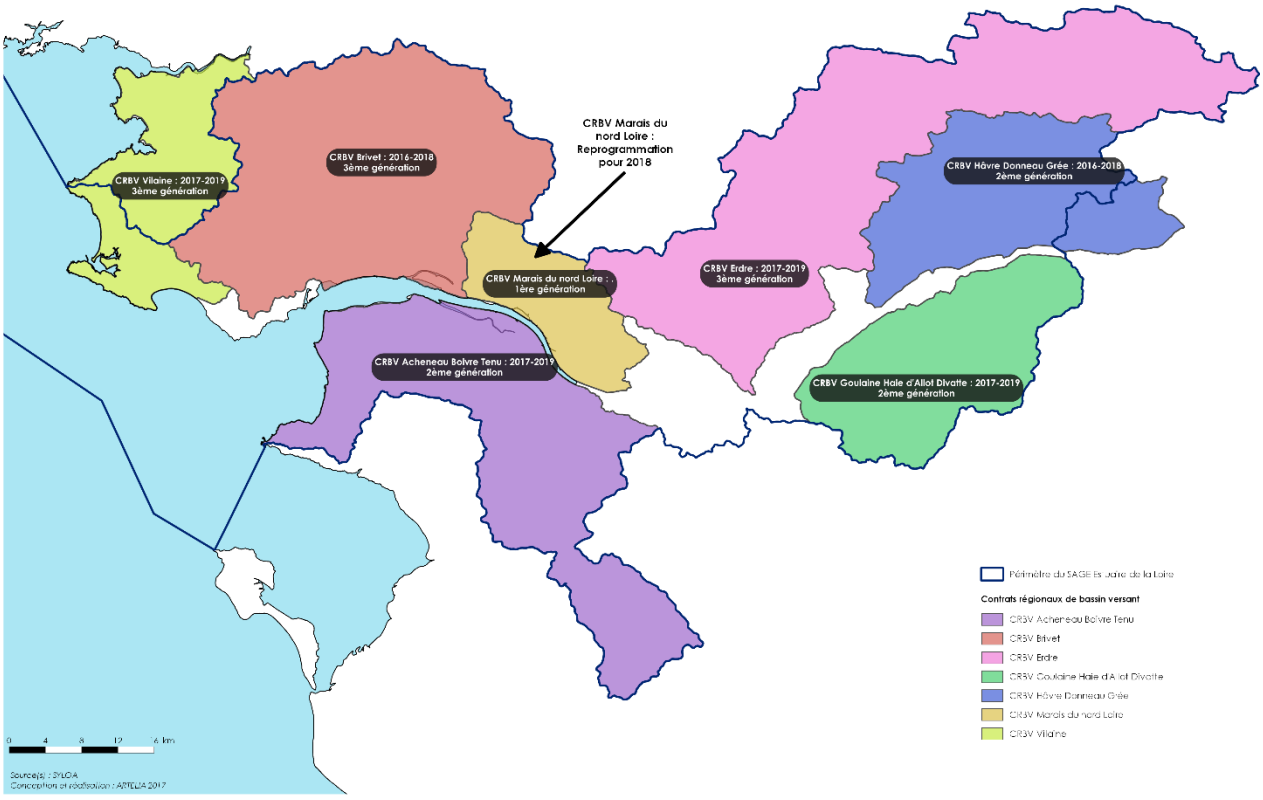

DIVERS RESEAU SAGE

Il existe un réseau des animateurs de SAGE à l'échelle du bassin Loire Bretagne et à l'échelle nationale. Il convient de participer à ce réseau pour s'informer et assurer une veille sur toutes les thématiques pour lesquelles la CLE est susceptible d'être questionnée. La cellule d'animation participe également aux travaux du réseau IDEAL (carrefour des gestions locales de l'eau, du Forum des marais atlantiques,).

ANIMATION ASTER

ANIMATION DU RESEAU DE TECHNICIENS ET D'ANIMATEUR BASSIN VERSANT

L'animation du réseau des techniciens de rivière et animateurs de bassin versant en 2017 constitue 20 % du temps de l'animateur ASTER Cette animation de réseau se traduit sous diverses formes à savoir :

- Diffusion d'informations, de ressources documentaires et veille juridique et technique via la liste de diffusion ASTER ;
- Organisation de temps d'échanges et d'information entre techniciens et animateurs : journée d'échanges techniques sur le terrain et réunions thématiques en salle ;
- Organisation de temps de formation sur des thématiques ayant fait l'objet de demandes de la part des techniciens et animateurs de bassin versant ;
- Ressources documentaires : mise à disposition, à la demande, d'un fonds documentaire technique via une plateforme (cahiers des charges, guides méthodologiques, bibliographies scientifiques, supports pédagogiques des formations, typologie travaux, observatoire des coûts des travaux en milieux aquatiques).

En 2017, compte tenu de la surcharge d'activité liée à la révision du SAGE, seule une journée d'information a pu être organisée le 22 juin 2017 à Nantes sur le thème des espèces exotiques envahissantes. Cette journée, réalisée en partenariat avec le CEN Pays de la Loire, l'antenne de Nantes du conservatoire botanique de Brest et la fédération de pêche de Loire-Atlantique a permis d'informer une quinzaine de participants. La matinée s'est déroulée dans les locaux de l'AELB et a permis de faire le point sur la stratégie régionale sur les espèces invasives, l'émergence de nouvelles espèces et le suivi de la répartition des espèces exotiques couramment répandues sur le territoire.

En 2018, la révision du SAGE devrait moins mobiliser l'animateur ASTER et il est prévu de consacrer plus de temps à l'animation du réseau des techniciens au travers de l'organisation de 2 journées d'information et une journée d'échanges techniques sur le terrain.

APPORTER UNE COORDINATION ET UN APPUI TECHNIQUE A L'EMERGENCE, LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES DES CONTRATS TERRITORIAUX

Cette mission constitue 45% du temps de travail de l'animateur en 2017 répartie entre le suivi du volet milieux aquatiques (VMA) des Contrat Territoriaux (CT) à hauteur de 25 % du temps et le développement d'outils et de méthodes standardisés pour le suivi des actions et des milieux aquatiques à hauteur de 20 % du temps.

SUIVI DU VOLET MILIEUX AQUATIQUES DES CONTRATS TERRITORIAUX

Sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, **14 programmes** de restauration des milieux aquatiques sont engagés à différents niveaux d'avancement. Ils sont inscrits au volet milieux aquatiques (VMA) des contrats territoriaux (CT) en cours, en émergence ou en reprogrammation :

- 4 territoires sont au stade de l'émergence :
  - Sur les bassins versants du Gesvres et du Cens, une étude préalable à un volet milieux aquatiques (VMA) inscrite au CT Erdre 2017-2021 est prévue sous maîtrise d'ouvrage (MO) de Nantes Métropole et de la CCEG.
  - Sur le bassin versant du Charbonneau, une étude préalable à un VMA est inscrite au CT Erdre 2017-2021 et est envisagée sous MO de Nantes Métropole.
  - Sur le BV des 3 étangs, une étude préalable à un VMA inscrite au CT Erdre 2017-2021 est envisagée sous MO de la COMPA.
  - Sur le littoral guérandais baie de la Baule, un premier VMA est engagé sous MO de CAP Atlantique et de la CARENE (pour les côtiers nazairiens). L'étude préalable est en cours avec une validation du programme d'action programmée d'ici la fin 2017 pour un démarrage des travaux envisagé courant 2019.
- 3 territoires sont au stade du bilan et de la programmation d'un deuxième VMA :
  - Le bassin versant Brière-Brivet : le bilan du premier VMA est terminé, la programmation d'un deuxième VMA est en cours sous MO du SBVB.
  - Le bassin versant Boivre, Acheneau, Tenu : le bilan du premier VMA est en cours, la programmation d'un deuxième VMA est programmée courant 2018 sous MO du SAH sud Loire. Par ailleurs, sur le bassin versant du Calais, une étude préalable à un programme d'action intégrant les enjeux milieux aquatiques, gestion quantitative et lien terre-mer (qualité de l'eau et usages) est envisagée en 2018 sous MO de Pornic Agglo pays de Retz.
  - Le bassin des marais Nord Loire, le bilan du premier VMA est terminé et une étude préalable à un nouveau VMA est programmée sous MO de la CC Estuaire et Sillon.

Sur le sous-bassin versant des marais de l'Erdre, le VMA se termine en 2017 avec la programmation du bilan prévue pour 2018 sous MO de la CCEG et de Nantes métropole (CT Erdre 2017-2021).

- 6 territoires sont en phase de travaux :
  - Le VMA de l'Erdre amont 44, sous MO de la COMPA et de la CCEG (CT Erdre 2017-2021).
  - Le VMA de l'Erdre amont 49, sous MO du SI Erdre 49 dont la fusion avec l'EDENN est prévue en 2018 (CT Erdre 2017-2021).
  - Le VMA Havre, Grée et affluents de la Loire en pays d'Ancenis, sous MO de la COMPA (CT Havre Grée et affluents sur la période 2016-2020).
  - Le VMA Robinets et Haie d'Allot, sous MO de Mauges Communauté sur la période 2014-2018.
  - Le VMA de la Divatte, sous MO du Syndicat Mixte de la Divatte sur la période 2014-2018.
  - Le VMA Goulaine, boire de la Roche, sous MO du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (CT Goulaine sur la période 2016-2020).

En outre, le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA), contrat spécifique prévu sur les périodes 2015-2017 et 2018-2020, est en cours sur la Loire en amont de Nantes, sous MO de VNF (lit mineur) et des EPCI riverains de la Loire (boires et annexes). L'animation et la coordination du programme sont assurées par le GIP Loire Estuaire et le CEN Pays de la Loire.

Par ailleurs, un contrat de filière maraîchage, visant à réduire l'impact de cette culture spécialisée sur la ressource en eau, porté par la fédération des Maraichers Nantais(FMN) a été signé en 2015. Il concerne la Goulaine, l'Erdre aval et l'amont du Tenu.

Enfin, un contrat de filière viticulture, porté par la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, visant à réduire le transfert des produits phytosanitaires d'origine viticole vers les milieux aquatiques et les masses d'eau souterraines, a été signé en 2016 sur le périmètre du vignoble Nantais, il concerne les bassins versant de la Goulaine de la Divatte, des Robinets et de la haie d'Allot et l'amont de l'Acheneau et du Tenu.

Pour l'ensemble des contrats situés en intégralité ou partiellement sur le département de la Loire-Atlantique, l'animateur ASTER a assuré, tout au long de l'année, un suivi et un appui aux porteurs de projet. Ce suivi s'est traduit par une assistance individuelle des porteurs de projets sur des questions techniques (techniques d'intervention, mise en œuvre, retours d'expériences), financières (estimation montant travaux, plan de financement, recherche de financement alternatifs), règlementaires (contenu des dossiers, procédure) ou organisationnelles (suivi du contrat, tableau de bord).

Il convient également de préciser que l'animateur ASTER a assuré le suivi de l'étude GEMAPI sur le bassin versant Romme-Auxence ayant pour objet de faire émerger une maîtrise d'ouvrage sur ce bassin versant. En effet, sur ce territoire orphelin de SAGE

l'un des scénarios étudié consistait en une adhésion des collectivités concernées et activation de la compétence « à la carte » du SYLOA pour assurer la coordination de la GEMAPI. Le scénario finalement retenu consiste en un rattachement du bassin versant Romme-Auxence avec le bassin versant des basses vallées Angevines dans l'optique de créer, en 2018, un nouveau syndicat compétent en matière de GEMAPI.

Les autres contrats, situés sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire et localisés dans le Maine et Loire, sont suivis par l'ASTER 49.

Cette année, compte-tenu du nombre important de contrats en phase de bilan et reprogrammation, la préparation et le suivi de ces études ont représenté un temps important. La carte ci-après matérialise l'avancement du Volet milieux aquatiques des contrats au premier janvier 2018.

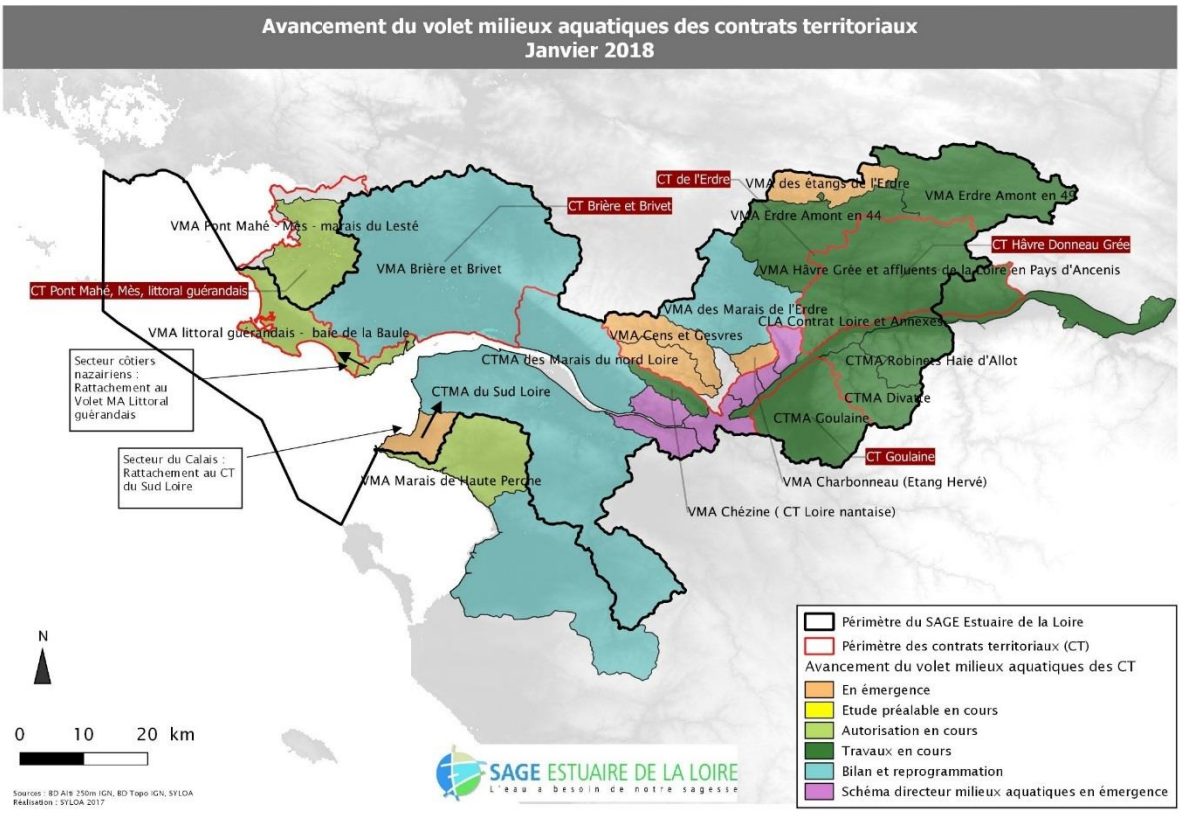

DEVELOPPEMENT D'OUTILS ET DE METHODES STANDARDISES POUR LE SUIVI DES ACTIONS ET DES MILIEUX AQUATIQUES.

En 2017, cette mission s'est axée sur la poursuite de l'élaboration d'un **CCTP, d'un guide méthodologique et d'une base de données type** pour la réalisation des études préalables aux VMA des CT qui ont vocation à être utilisés sur l'ensemble du territoire du SAGE estuaire de la Loire.

Ce projet vise à **mutualiser** des méthodes et des outils transposables sur l'ensemble des territoires pour faciliter la mise en œuvre des CTMA et leur évaluation. Il a également pour but de disposer d'une base de données « SIG » homogène sur l'ensemble des territoires afin d'automatiser la bancarisation des informations produites lors de l'étude préalable dans l'application EMA-PIL (état des lieux & diagnostic, enjeux & objectifs, programme d'actions, suivi & évaluation). Ainsi, ce travail permettra aux techniciens de renseigner l'avancement du programme et le résultat des indicateurs directement via l'application.

Une « version 0 » du CCTP, du guide méthodologique et de la base de données type a été diffusée en avril aux partenaires pour avis. Ces derniers ont fait remonter leurs remarques courant juin. La « version 1 », intégrant les remarques des partenaires et quelques évolutions, est en cours de validation par les partenaires (AELB, AFB, DDTM44 et Forum des marais Atlantiques) avec une optique de diffusion fixée à janvier 2018.

Même si le CCTP et la base de données type ne sont pas encore finalisés certains maîtres d'ouvrages ont choisi d'utiliser le modèle de la « version 0 » dans le cadre du bilan et ou la reprogrammation d'un nouveau CTVMA sur leur territoire. C'est notamment le cas du SAH sur les marais du Sud Loire, de la CC Estuaire et Sillon sur les marais du Nord Loire ou des futurs VMA sur le Gesvres et le Cens (MO Nantes Métropole, CC Erdre et Gesvres) ou le Charbonneau (MO Nantes Métropole).

Suite à la diffusion de la version consolidée du CCTP et de la base de données début 2018, il est prévu d'accompagner les maîtres d'ouvrages et les structures référentes des contrats à l'utilisation du CCTP, de la base de données et de l'application EMA-PIL au travers :

- D'une réunion de présentation collective à l'ensemble des structures (printemps 2018) ;
- Puis un accompagnement individuel des territoires qui souhaiteront se lancer dans la démarche de bancarisation des données.

APPUI DE L'EQUIPE D'ANIMATION DU SAGE SUR L'ENJEU « QUALITE DES MILIEUX

En 2017, cette mission a occupé 35% du temps de travail de l'animateur ASTER en lien avec le chargé d'évaluation dans le cadre de la révision de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE. Elle a consisté à collecter et harmoniser, au « porte à porte » auprès des structures référentes et maîtres d'ouvrage des contrats, les données de suivi des actions « milieux aquatiques » réalisées dans le cadre des contrats (CTMA, CRBV). Une collecte des données sur l'hydromorphologie et la continuité écologique issue des études préalables aux CTVMA (principaux facteurs de dégradation des Masses d'eau du territoire) a également été réalisée.

SUIVI DES ACTIONS « MILIEUX AQUATIQUES » REALISEES DANS LE CADRE DES CONTRATS (CTMA, CRBV).

La collecte des données de suivi des actions « milieux aquatiques », réalisée dans le cadre des contrats (CTMA, CRBV), permet de disposer d'un bilan quantitatif et financier des actions réalisées par territoire, avec un niveau de détail correspondant à la typologie des actions milieux aquatiques de la base de données CTMA. Ce bilan peut ensuite être regroupé par compartiments ou par types d'actions. Les données collectées permettent de montrer **qu'environ 25 millions d'€ ont été investis** sur la thématique qualité des milieux du territoire du SAGE (période 2009-2016). En ce qui concerne la répartition des actions, il convient de noter que dans certains territoires, les travaux en marais représentent la grande majorité des actions. Pour les prochaines générations de contrats, il est attendu une augmentation du ratio des actions de restauration du lit mineur et de la continuité écologique considérées comme les plus efficaces pour restaurer le bon état écologique des eaux.

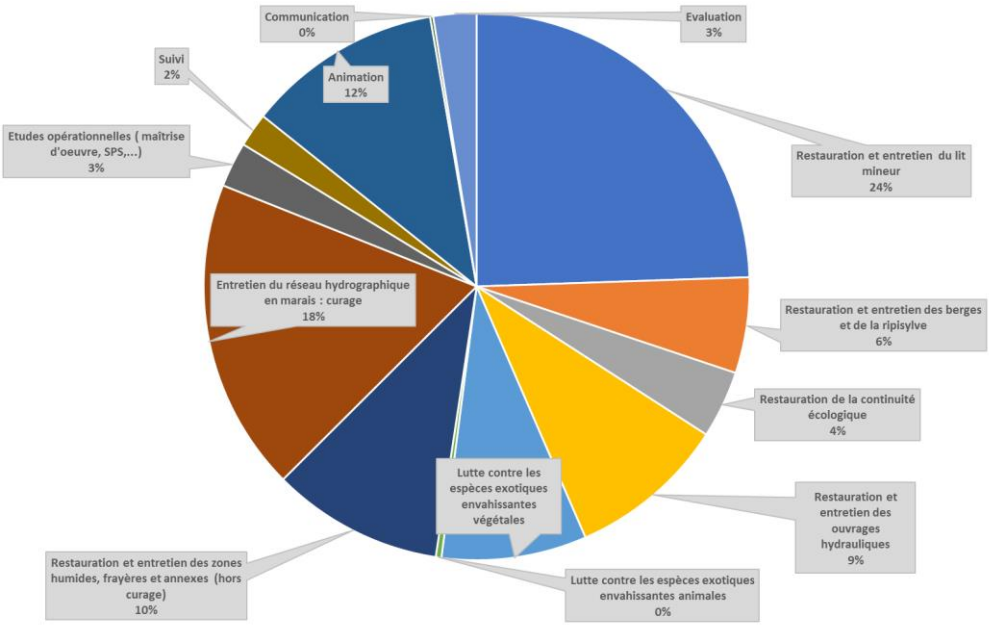

Ventilation des actions réalisées dans le cadre du volet milieux aquatiques des CT sur la période 2009 -2016 en € TTC

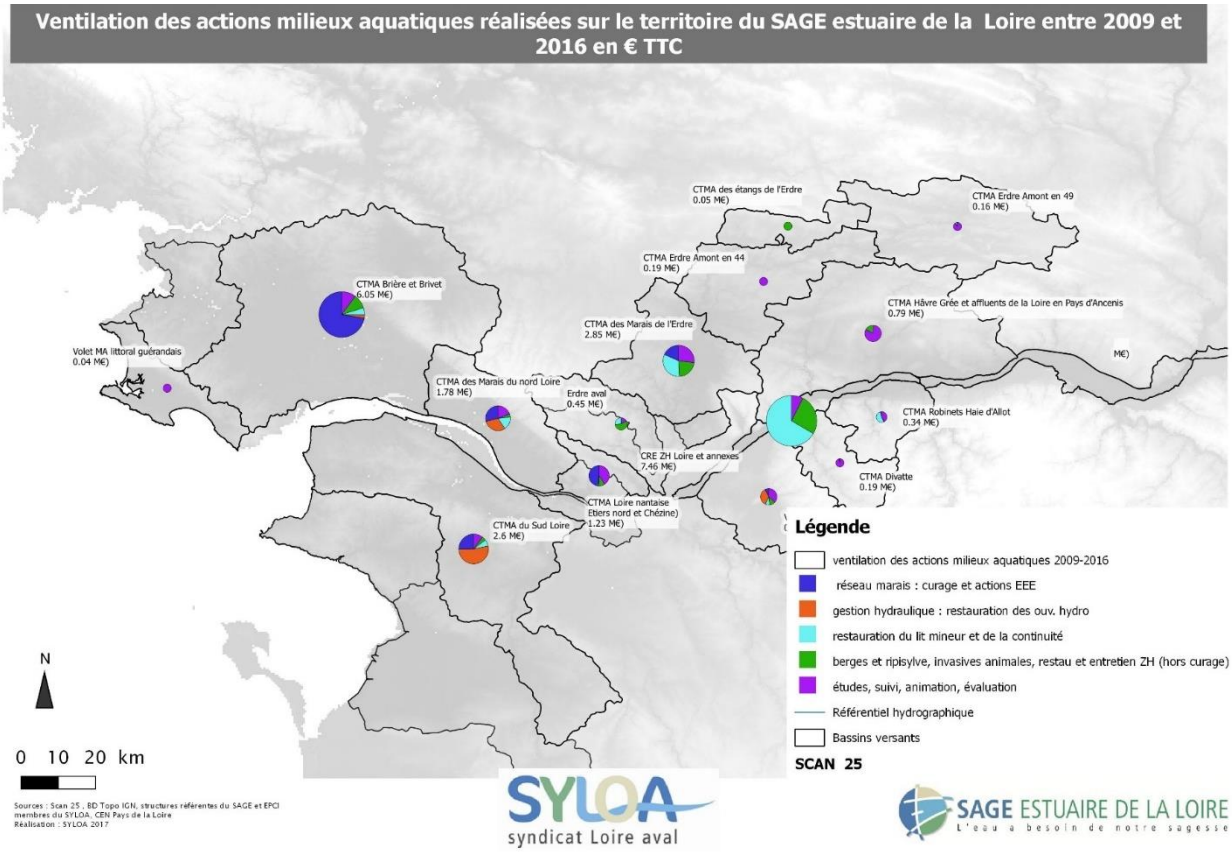

INDICATEURS SUR L'HYDROMORPHOLOGIE ET LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ISSUES DES ETUDES PREALABLES AUX CTMA.

La collecte des données sur l'hydromorphologie des cours d'eau a permis d'élaborer deux indicateurs :

- Le taux de recalibrage des cours d'eau.
- L'état REH (Réseau d'Evaluation des Habitats – indicateur Agence de l'Eau Loire Bretagne) du lit mineur.

L'indicateur « recalibrage » permet de disposer d'une vision sur le taux de cours d'eau recalibrés par bassin versant. C'est une donnée assez objective qui permet de nuancer l'indicateur d'état REH du lit mineur dont les résultats sont hétérogènes selon les bassins versants et les prestataires ayant réalisés le diagnostic. Cet indicateur a également pour but de montrer l'ampleur des dégradations qui doit être mis en parallèle avec le volume des travaux de restauration réalisés dans le cadre des contrats.

Les résultats permettent de mettre en avant une importante dégradation morphologique des cours d'eau sur l'ensemble du territoire avec un recalibrage fortement présent sur l'ensemble des bassins versants et un état REH du lit mineur majoritairement moyen à mauvais. La proportion de cours d'eau dégradés en tête de bassin versant (rang 1 et 2) est supérieure à celle constatée plus à l'aval.

RECALIBRAGE DES COURS D'EAU DANS LES TERRITOIRES DU SAGE

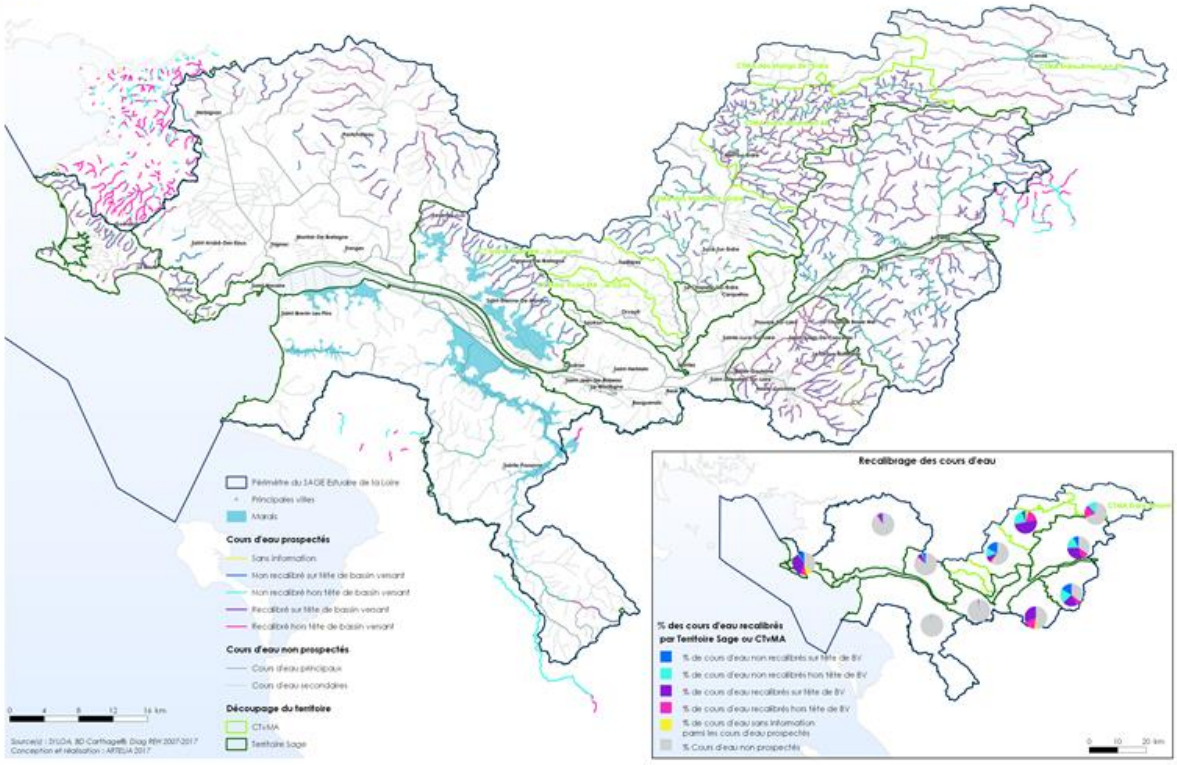

ALTÉRATION DU LIT MINEUR DES COURS D'EAU

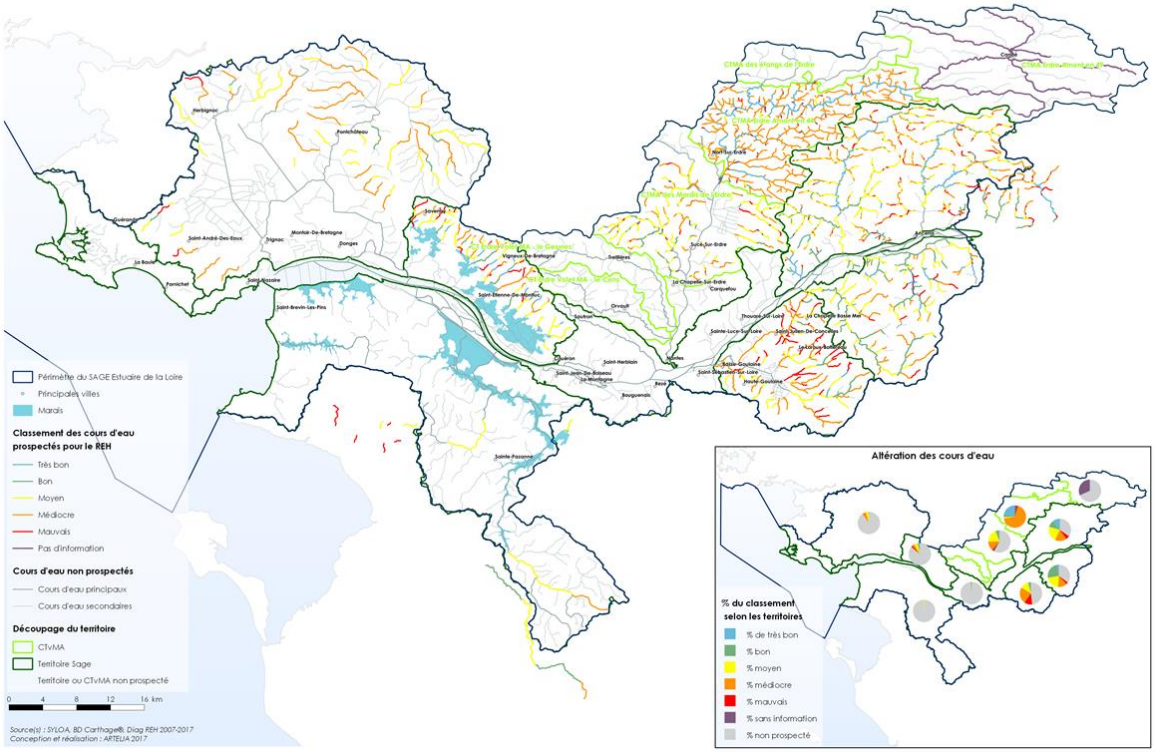

La collecte des données sur la continuité écologique issue des études préalables aux CTvMA vise à répondre aux dispositions du SDAGE afin de disposer des données les plus représentatives de la situation réelle pour évaluer les indicateurs suivants :

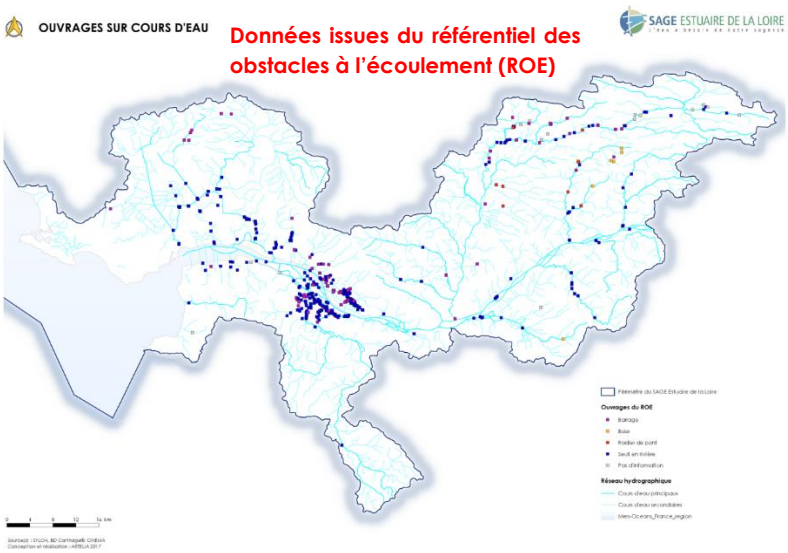

- Taux d'étagement **des drains principaux des masses d'eau cours** d'eau (obligation du SDAGE).
- Taux d'étagement **des drains principaux et les principaux affluents des** masses d'eau cours d'eau (prévu par le SDAGE).
- Taux de fractionnement **sur les cours d'eau de tête de BV** (prévu par le SDAGE).
- Développement d'un **indicateur spécifique à la continuité écologique dans les marais** car le taux d'étagement/fractionnement est inadapté (référence à la hauteur de chute qui n'est pas pertinente dans les marais).

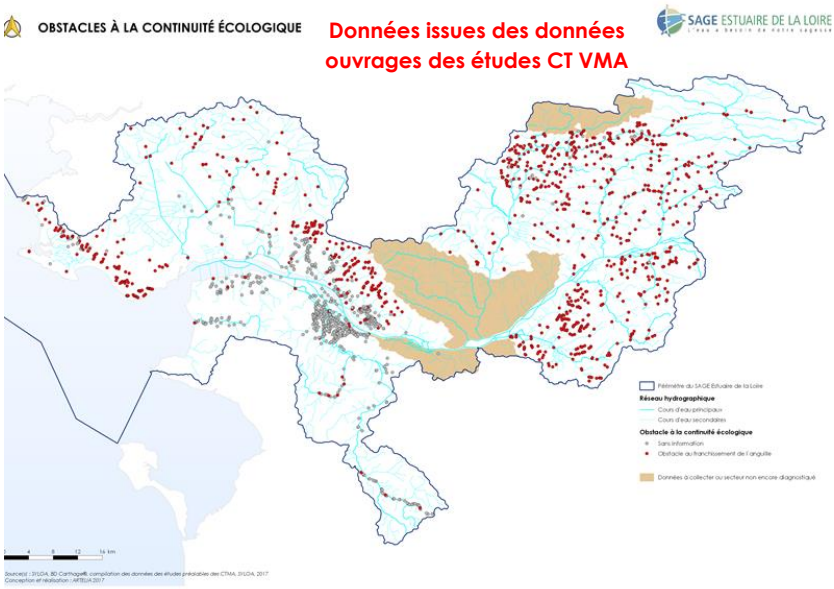

L'objectif de l'année 2018 est de poursuivre le travail entamé en 2017 sur les indicateurs relatifs à la continuité écologique afin de calculer l'ensemble des indicateurs présentés en valorisant les données sur les obstacles compilées et harmonisées en 2017. Il conviendra également de poursuivre le développement de l'indicateur spécifique sur la continuité écologique dans les marais et d'accompagner les partenaires au suivi et à la mise à jour des données servant à suivre l'évolution des indicateurs tableau de bord, intégration et mise à jour des données ouvrages sous EMA-PIL). La réalisation de ce travail est prévue dans le cadre d'un stage de fin d'étude d'une durée de 4 à 6 mois encadré par l'équipe d'animation du SAGE (profil environnement-géomatique).

L'INVENTAIRE ET LA CARACTERISATION DES TETES DE BASSIN VERSANT DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE.

L'activité de l'équipe d'animation étant recentrée en 2017 sur la révision du SAGE, la poursuite de ce travail dont le but est de faire émerger des programmes d'actions répondant aux pressions recensées conformément au chapitre 11 du SDAGE Loire-Bretagne a peu progressé en 2017.

En effet, la révision de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE, prioritaire pour la structure, a mobilisé l'ensemble de l'équipe et n'a pas permis d'y consacrer suffisamment de temps. Néanmoins, les erreurs constatées dans le traitement des données réalisées dans le cadre du stage de 2016 ont pu être corrigées (croisement données bocage et bois et forêt, occupation des sols 2013 revue). Par ailleurs, les données issues des CTMA sur les thèmes de l'hydromorphologie et de la continuité écologique collectées et compilées dans le cadre de la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE pourront également être valorisées comme indicateurs complémentaires pour caractériser l'état des têtes de bassin versant.

L'année 2017 a également permis de réfléchir à la méthode de caractérisation, au regard des retours d'expériences disponibles sur d'autres territoires (EPTB Vilaine sur BV Vilaine, forum des Marais Atlantiques sur le département du Finistère, inventaire des démarches TBV sur les région Bretagne - Pays de la Loire – DIR AFB)

L'objectif 2018 est de mener à son terme la démarche de caractérisation et de déclinaison des objectifs de préservation et de restauration des têtes de bassin versant. Le but étant d'intégrer ces éléments à la rédaction du SAGE révisé prévue en 2019. Ce travail sera réalisé en régie par l'équipe d'animation du SAGE en concertation avec les structures référentes et les maîtres d'ouvrages. Il est envisagé de réaliser une caractérisation différenciée selon les caractéristiques du territoire (urbain et périurbain, rural, littoral). En effet, le but de la démarche est bien de proposer des objectifs de préservation et de restauration aptes à répondre aux pressions et aux enjeux qui sont différents selon les territoires. Une première réunion de présentation et d'échanges avec les structures référentes et les maitres d'ouvrages des contrats sur la phase de caractérisation est prévue au premier trimestre 2018.

LA REDACTION D'UN GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LES REGLES DE GESTION DE L'EAU DANS LES MARAIS

La mise en place de règlements d'eau comme outils de gestion concertée et équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des grandes entités de marais est l'une des règles inscrites au SAGE Estuaire de la Loire (article 3).

Le projet de rédaction d'un guide méthodologique pour la mise en place de règlements d'eau dans les marais du territoire n'a pas pu être réalisé en 2017. Toutefois la mise à jour de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE a permis de confirmer que cette démarche avait peu progressé sur le territoire. Les raisons qui expliquent cette absence de progression sont multiples, on peut par exemple citer :

- l'absence de données sur le suivi des niveaux d'eau, préalable indispensable à la rédaction d'un règlement d'eau,
- la difficulté pour les maîtres d'ouvrages locaux à se saisir d'une telle démarche pouvant générer des conflits d'usage,
- la crainte des gestionnaires de se voir imposer des règles de gestion difficiles à faire évoluer,
- le délai supplémentaire de 5 ans pour les ouvrages sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre du L214-17CE
- l'adaptation récente des règles de gestion hydraulique pour lutter contre les espèces envahissantes (modifications de niveaux, salinisation).

Dans le cadre du stage de 2018 sur le thème de la continuité écologique, la poursuite de la réflexion sur les enjeux spécifiques à la continuité écologique dans les marais entamée en 2017 permettra de faire le bilan des règlements d'eau mis en place sur le territoire. Elle permettra également d'aborder les règles de gestion concertées ou les règlements d'eau comme levier à la restauration de la continuité écologique en lien avec le maintien des usages.

Lors de la rédaction du SAGE révisé prévue en 2019, la CLE sera amenée à se positionner sur les objectifs de restauration de la continuité écologique dans les marais et pourra également identifier les outils mobilisables, tels que les règlements d'eau, pour y parvenir. Les ressources d'animation et les outils mutualisés qui pourraient être nécessaires à l'accompagnement de cette réflexion seront définis par la CLE. Le comité syndical du SYLOA devra alors réfléchir aux moyens à mettre en place en réponse à cette demande.

COMMUNICATION

Depuis 2010, la CLE du SAGE Estuaire de la Loire a fait le choix d'une stratégie de communication poursuivant les objectifs suivants : assise de l'identité, de la légitimité et du rôle du SAGE Estuaire de la Loire et accompagnement des acteurs institutionnels en termes d'information, de sensibilisation et d'échanges sur les problématiques de l'eau.

La stratégie mise en œuvre a répondu favorablement aux objectifs en s'appuyant sur la création et le développement de nombreux outils (site Internet, newsletters, panneaux d'expositions, évènementiels, sondages en ligne, guides pratiques, affiches, dépliants, etc.). Elle s'est également accompagnée d'une animation privilégiant un appui sur les relais naturels (EPCI, syndicats, structures référentes, etc.), une démultiplication de l'information via ces relais, la valorisation des acquis et des acteurs, la démonstration par l'exemple. Aujourd'hui, les outils de communication fondamentaux ont été créés, sont opérationnels et systématiquement évalués.

L'année 2017 a été principalement marquée par la poursuite de la révision du SAGE (finalisation de l'étude de gouvernance, état des lieux, partage et concertation autour des premiers éléments du diagnostic). Ce projet a fortement mobilisé l'équipe d'animation du SAGE, notamment en termes de communication (rewriting, mises à jour régulières du site Internet, etc.).

Des changements et des réflexions à caractère institutionnel, règlementaire, organisationnel se sont poursuivis dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI et de la SOCLE.

Enfin, comme en 2016, ces évolutions ont eu lieu dans un contexte de resserrement de moyens pour les acteurs du territoire, les partenaires et les membres du Syloa.

Concernant la communication, le marché lancé en 2016 a été renouvelé pour un an en 2017.

LA STRATEGIE

En matière de communication et afin de s'adapter au mieux à ce contexte, la stratégie développée durant l'année, en s'appuyant sur des outils existants ou nouveaux, s'est attachée à :

- Évoluer vers une production plus visuelle, plus illustrée, graphiquement enrichie et plus partageable.
- Évoluer vers une communication plus interactive, transversale, en réseau.
- Faciliter et démultiplier le partage d'informations grâce aux technologies du web actuel.

Plus généralement, les différents outils de communication ont été mobilisés afin de :

- Informer sur le problématiques et obligations liées à l'eau.
- Faire connaître les principes de gouvernance associés aux politiques locales de l'eau et des milieux aquatiques.
- Favoriser la mutualisation.
- Favoriser l'échange d'expériences.

SITE INTERNET

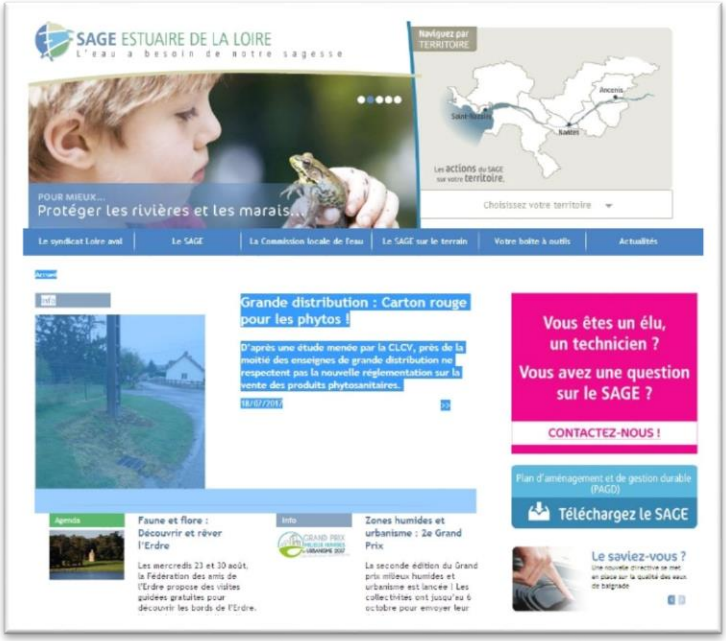

Le site Internet du SAGE Estuaire de la Loire a été mis en ligne en juillet 2010. Au regard des évolutions observées ces dernières années, il ne semble plus adapté pour répondre à la demande. À noter, par exemple, que seules 7 % des sessions sur le site Internet du SAGE sont effectuées à partir d'un téléphone mobile et 2 % à partir d'une tablette alors que la forte diffusion des smartphones ces dernières années s'est accompagnée d'une hausse de la fréquentation d'Internet via ces appareils.

Outre la scission des sites Internet GIP Loire Estuaire/ SAGE, cette inadaptation pourrait expliquer en partie la baisse de fréquentation du site Internet constatée en 2016 et qui semble se confirmer en 2017.

Plus de 70 brèves ont été publiées sur le site Internet du SAGE en 2017. Ces brèves ont été systématiquement relayées sur le compte Twitter du SAGE afin d'optimiser le trafic et renforcer le réseau. Une page dédiée à la révision du SAGE a également été créée.

REDACTION ET DIFFUSION DE LA NEWSLETTER D'INFORMATION AU FIL DE L'EAU

Deux newsletters ont été diffusées en 2017, en mai et octobre 2017 avec pour principaux thèmes développés le bon état des eaux, la Gemapi, l'étude de gouvernance du SAGE, les profils de vulnérabilité conchylicoles, la révision du SAGE.

CREATION D'UN COMPTE TWITTER

Le compte Twitter du SAGE a été ouvert en janvier 2017. Plus de 370 tweets ont été effectués depuis et le compte enregistre désormais près de 90 abonnés parmi lesquels :

- De nombreux journalistes régionaux et nationaux.
- De grands acteurs institutionnels : agences de l'eau, centre de ressources TVB, Gesteau, réseau des CEN, etc.
- Des élus et des techniciens des collectivités locales du territoire du SAGE.
- Des groupements scientifiques.
- Etc.

LES RENDEZ-VOUS DU SAGE

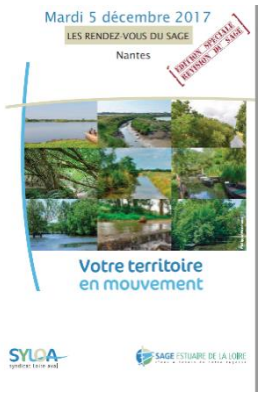

Les Rendez-vous du SAGE ont eu lieu le 5 décembre à Nantes avec, pour thématique, dans le cadre de la révision du SAGE : « Votre territoire en mouvement ». Environ 80 participants (élus, techniciens, agents de l'État, etc.) étaient présents pour cet évènement.

LANCEMENT DU PROJET MOOC :

La création de modules de formation en ligne a débuté en 2017. Bien que mis en œuvre depuis 8 ans, certaines thématiques traitées dans le SAGE suscitent des interrogations récurrentes, notamment auprès des membres de la CLE. Les outils de communication mis en place par l'équipe d'animation du SAGE répondent en partie à ces besoins mais de façon insuffisante et non ciblée sur les membres de la CLE. De plus, au gré des élections ou des évolutions dans les différents services de l'État, les membres de la CLE sont renouvelés régulièrement. Un travail d'appropriation et de sensibilisation est alors nécessaire à chaque nouvelle nomination. De courts modules de formation en ligne pourront répondre à la demande. Ce projet est en cours de réalisation (totalement en régie). La première formation devrait être lancée fin 2018-début 2019.

CREATION ET DIFFUSION DE VIDEOS AU FORMAT COURT

La chaîne YouTube du SAGE a été ouverte au printemps 2017. Trois vidéos ont été créées et diffusées en 2017. Elles ont été visionnées près de 1 200 fois. À noter, le succès remporté par la vidéo consacrée à la révision du SAGE qui a enregistré à elle seule 664 vues.

LA DIFFUSION DES PANNEAUX D'EXPOSITION

Comme chaque année, les panneaux d'exposition du SAGE ont également été mis à disposition des partenaires du territoire. Pour exemple, depuis sa création, l'exposition photographique « SAGE comme des images » a enregistré plus 8 000 visiteurs.

CREATION ET DIFFUSION DE QUIZ DE SENSIBILISATION

Un quiz de sensibilisation consacré aux phytosanitaires sera diffusé en décembre 2017.

LETTRE INTERNE DU SYLOA

Trois lettres du Syloa ont été diffusées en 2017. Pour rappel, la lettre du Syloa est une lettre interne, adressée exclusivement aux membres élus du Syloa et aux membres de son comité technique. Réalisée en régie, elle traite de la vie des membres et du syndicat. Ce support a pour objectif d'informer sur l'activité du SYLOA et de son équipe technique, fournir aux membres des repères permettant de mesurer l'accompagnement du projet, fédérer et mobiliser.